Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du mercredi 25 mars 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 21
Procuration(s) : 1
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : lundi 16 mars 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0050

Relative à la fixation du loyer annuel de la servitude de passage et de réseaux souterrains sur la parcelle sise à Tsingoni cadastrée section AP n° 22 au profit de la SCCV ZINGUIBERA

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Était représenté :
Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI

Étaint absents :
Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Nadjima SAID

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-23 ;
Vu les articles 3213-1 et 3213-2 du code des Collectivités Territoriales applicables à Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 01/07/2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19/07/2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°N°DL_AP2025_0318 relative à l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;
Vu la délibération N°DL_CP2023_0193-A relative au principe de délivrance et à la tarification d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et des baux commerciaux sur le domaine du Département ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et du Foncier du 04/12/2025 ;

Considérant : l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 23 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

Considérant : le rapport n°2026-02990 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : de valider la servitude de passage (tous véhicules) et de réseaux en tréfonds sur la parcelle sise à Tsingoni, cadastrée section AP n°22 d'une superficie de 482 m² au profit de la SCCV Zinguibera pour une redevance annuelle d'un montant de 9 640 € (neuf mille six-cent quarante euros) se détaillant comme suit :

Une redevance fixe calculée au prix de l'immobilier au m² en fonction de la situation de l'immeuble à partir de la grille tarifaire des prix de l'immobilier à Mayotte établie par la délibération n° DL_CP2023_0193-A en date du 16 octobre 2023. Cette redevance fixe est fixée à 9 640 € révisable chaque année selon le dernier pourcentage de variation de l'indice des prix de la construction publié par l'IEDOM ;

N° Dossier	Requérant	Objet	Date CPF	Commune	Réf. Cadastrales	Superficie	Valeur locative mensuelle	Valeur locative annuelle
2025-0151	SCCV ZINGUIBERA	Servitude de passage et de réseaux souterrains	04/12/2025	TSINGONI	AP 22	482 m²	803, 33 €	9 640 €

Article 2 : d'autoriser l'office notarial POPINEAU à recevoir l'acte de servitude de passage par acte notarié. Une clause devra obligatoirement être insérée dans l'acte de servitude de passage dans laquelle la SCCV Zinguibera s'interdit, pour lui-même et ses ayants droit, d'entraver ou de restreindre l'accès de la parcelle AP 22 à Tsingoni, laquelle devra en permanence demeurer libre d'accès à toute personne, sans qu'aucun obstacle ne puisse y être installé ou maintenu ;

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer l'ensemble des actes relatives à la mise en place de cette délibération ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

PROCES-VERBAL
de la Commission du Patrimoine et du Foncier
de la séance du 04 décembre 2025
qui s'est tenue à 9 heures 13 dans la Salle de réunion
de la DRH de Conseil Départemental

Les membres titulaires

☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑ Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐ Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☑Monsieur Abdoul-Karim SOULAÏMANA, Directeur des Affaires Foncières et Urbanisme
☐Madame APEA Nielsen, Directrice adjointe des Affaires Foncières et Urbanisme,
☐ Madame Zaharay EL-ANZIZE, Cheffe de Service Gestion du Domaine, DAFFU
☐Madame Dhoiharati Bente MOHAMED, Gestion du Domaine Chargée des Rapports/Délib
☑Madame Routoubati KAISSI, Adjoint au Chef de Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Mariame ABDOU, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Monsieur Said NOUSSOURA, Service Brigade Foncière, DAFU
☑Madame GOME Siti Aminate, Service Gestion de Domaine, DAFU
☑Monsieur Nourdine MADI, Service Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur Raffion BACO OUSSENI, Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur ABDOULHAYE Rassoulani, Chef d'équipe Géomètre Service TOPO DAFU

Les communes

☑ACOUA
☑BANDRABOUA
☑BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☑CHIRONGUI
☑DEMBENI
☑DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☑KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☑MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☐OUANGANI
☑PAMANDZI
☑SADA
☐TSINGONI

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 27/11/2026

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CC Sud
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9h15

Monsieur Saindou ATTOUMANI, président de Commission Patrimoine et Foncier, conseiller départemental de OUANGANI ouvre la séance en rappelant que le quorum est atteint, la séance peut donc se tenir. Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers de l'ordre du jour du mois de décembre, commune après commune. Les avis recueillis figurent en annexe.

COMMUNE D'ACOUA
DEMANDES DE REGULARISATION, ET LOCATION

- **Dossier N° 2020-0037** : MADI BE Mazena et Consorts
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AE 698 B et AD 322
 - Terrain non titré d'une superficie de : 17783 m²
 - Sise à : Acoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier N° 2023-0477** : MAHAMOUDOU Abdou
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AH 695 et AH 706
 - Terrain non titré d'une superficie de : 133 m²
 - Sise à : M'Tsangadoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier N° 2024-0075** : SOUFFOU Misbahou et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AD 359 A
 - Terrain non titré d'une superficie de : 5028 m²
 - Sise à : Acoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier N° 2025-0196** : HAMIDANI Hadidja
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AH 741 A
 - Terrain non titré d'une superficie de : 2351 m²
 - Sise à : M'Tsangadoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE BANDRABOUA
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier N° 2018-0240 bis** : ALI COMBO Zalifa et ses enfants
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BD 24 A
 - Terrain titré 1690 d'une superficie de : 25948 m²
 - Sise à : Bandradzia Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné (en attente d'un accord entre le SMIAM et le Département) pour la régularisation du titre 1690

- **Dossier 2020-0233** : PROFORMA SARL représentée par COMBO Saindou
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AX 60
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 1791 m²
 - Sise à : Dzoumogné Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné (en attente d'un accord entre le SMIAM et le Département) pour la régularisation du titre 1690

DEPARTEMENT DE MAYOTTE VISA CPF Le 2 / 12 / 2026 CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2020-0316** : SAIDINA Tarikil Anziz
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AK 1 F et AR 8 D
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 4376 m²
 - Sise à : Dzoumogné Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2022-0359** : HAMADA Omar
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BL 143
 - Terrain titré N° 1465 d'une superficie de : 536 m²
 - Sise à : Mitséni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné jusqu'au levé de conflit existant

- **Dossier 2022-0524** : SAID Attoumani et MOHAMED Nazili
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AS 204
 - Terrain titré N° 361 d'une superficie de : 300 m²
 - Sise à : Dzoumogné Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis défavorable pour une régularisation
 La parcelle attribuée par Rafion AHAMADA

- **Dossier 2023-0074** : MAHAMOUD Salim
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AV 403 A
 - Terrain titré N° 361 d'une superficie de : 208 m²
 - Sise à : Dzoumogné Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0079 BIS** : SOUF Alissoine
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BO 41
 - Terrain titré N° 361 d'une superficie de : 776 m²
 - Sise à : Mitséni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0125** : TADJUDINE Rabianti Bint
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AP 163
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1893 m²
 - Sise à : Bandraboua Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0232** : ALI CHIBACO Dhoirfati et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BI 181 A
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 752 m²
 - Sise à : Bouyouni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné (en attente d'un accord entre le SMIAM et le Département) pour la régularisation du titre 1690

- **Dossier 2023-0345** : CHEBANI Ansufati
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BH 25 O
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 1070 m²
 - Sise à : Bouyouni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné (en attente d'un accord entre le SMIAM et le Département) pour la régularisation du titre 1690

- **Dossier 2023-0405** : HOUMADI ABDALLAH et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AV 519
 - Terrain titré N° 361 d'une superficie de : 257 m²
 - Sise à : Dzoumogné Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2024-0007** : AHAMDA COMBO Ismaël
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AC 130 A et AC 130 C
 - Terrain non titré d'une superficie de : 642 m²
 - Sise à : Handréma Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VISA CPF
Le 2/12/2026

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2025-0144** : INSSA Bacar-Baou et Consorts
 - Réf. Cadastrale des parcelles : BI 181 et BI 67
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 84000 m²
 - Sise à : Bouyouni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné terrain en conflit

- **Dossier 2025-0145** : BACAR BAOU Abdou et Consorts
 - Réf. Cadastrale des parcelles : BI 183 et BI 222
 - Terrain titré N° 1690 d'une superficie de : 54074 m²
 - Sise à : Bouyouni Commune de BANDRABOUA
 - Décision : Ajourné (en attente d'un accord entre le SMIAM et le Département) pour la régularisation du titre 1690

COMMUNE DE BANDRELE
DEMANDES DE REGULARISATION

- ***Dossier 2023-0493*** : MADI MARI Samiel
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BC 431
 - Terrain domanial d'une superficie de : 497 m²
 - Sise à : Mtsamoudou Commune de BANDRELE
 - Décision : Avis défavorable Parcelle déjà attribuée par la Commune et délibérée

- ***Dossier 2024-0121*** : MADI BE Chamsia et MADi BE Raoudhoiti
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BC 201
 - Terrain domanial d'une superficie de : 282 m²
 - Sise à : Mtsamoudzou Commune de BANDRELE
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

Observations : Comme le représentant communal était absent, et que le maire avait émis un avis favorable aux demandes foncières, le Département valide les demandes inscrites à l'ordre du jour du CPF

COMMUNE DE BOUENI
DEMANDES DE REGULARISATION

Remarque : La Commune n'étant pas représentée les dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE CHICONI
DEMANDE DE REGULARISATION,

- **Dossier 2021-0203** : COLO SAFI Nourdine et COLO SAFI Moinamaoulida
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AO 553
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1616 m²
 - Sise à : Sohoa Commune de CHICONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2021- 0204** : SAFI Salimbéni et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AO 555
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1616 m²
 - Sise à : Sohoa Commune de CHICONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

Observations : Comme le représentant communal était absent, et que le maire avait émis un avis favorable aux demandes foncières, le Département valide les demandes inscrites à l'ordre du jour du CPF

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 21/01/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

COMMUNE DE CHIRONGUI
DEMANDE DE REGULARISATION,

- **Dossier 2014-0575** : HASSANI Haribou et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AY 134 B
 - Terrain titré N° 2375 d'une superficie de : 19257 m²
 - Sise à : Tsimkoura Commune de CHIRONGUI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2020-0326** : MOUSSA Amina
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AC 967 B et 616 C
 - Terrain titré N° 1675 et non titré d'une superficie de : 438 m²
 - Sise à : Poroani Commune de CHIRONGUI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE DEMBENI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2022-0456** : HOUTOIBOU Amina
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AX 404
 - Terrain titré N° 187 d'une superficie de : 288 m²
 - Sise à : Dembeni Commune de DEMBENI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2024-0195** : CHIBACO Nasra
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AV 313
 - Terrain titré N° 573 d'une superficie de : 210 m²
 - Sise à : Dembéni Commune de DEMBENI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR
DEMANDE DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU LOCATION

- **Dossier 2012-0237** : ABDALLAH-M'CHINDRA Sadanati
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AH 1214
 - Terrain titré N° 144 d'une superficie de : 440 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2024-0013** : N'KAGNA FOOD
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AM 139
 - Terrain non titré d'une superficie de : 74 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une location

- **Dossier 2024-0315** : CHIBAOU Mohamed
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AL 807
 - Terrain titré N° R 4141 d'une superficie de : 3403 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis défavorable la parcelle est réservée au Département

- **Dossier 2024-0320** : HASSANI Chamsidine
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AL 806
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1598 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Ajourné en attente de résoudre un problème

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE VISA CPF Le 21/01/2026 CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2025-0006** : ABDALLAH DJAHA Saline et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AH 1179
 - Terrain titré N° 875 d'une superficie de : 1582 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0031** : SPEYER Sendrasoa
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AH 1182 et AH 1147
 - Terrain titré N° 875 d'une superficie de : 320 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0032** : SARL CHRONO SERVICES
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AB 94 (AB 184) / AB DP
 - Terrain non titré d'une superficie de : 34 m²
 - Sise à : Dzaoudzi Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable et défavorable AB 94 (184)

- **Dossier 2025-0039** : MAY LIVRAISON EXPRESS
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AB 186 A
 - Terrain titré N° 8670 d'une superficie de : 18 m²
 - Sise à : Dzaoudzi Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une location

- **Dossier 2025-0089** : ABDALLAH DJAHA Nazline
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AH 1187
 - Terrain titré N° 875 d'une superficie de : 1311 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier ASP 79** : ABDOU Oumary
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AD 79
 - Terrain titré RI 1812 d'une superficie de : 217 m²
 - Sise à : Labattoir Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
 - Décision : Avis défavorable parcelle attribuée par une autre personne
 Dossier déjà passé en CPF

COMMUNE DE KANI-KELI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2016-0226** : COMBO Saindou et Consorts
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AR 62 B et AW 22 A
 - Terrain non titré d'une superficie de : 24712 m²
 - Sise à : Kani-Bé Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2020-0011** : MFOUNGOUO Echati
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AK 38 B
 - Terrain titré N° 6293 d'une superficie de : 1491 m²
 - Sise à : Kani-Bé Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 6/1/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2023-0436** : MASSOUNDI Fatmine
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AL 585 A
 - Terrain titré N° 5307 d'une superficie de : 49 m²
 - Sise à : Kani-Bé Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

Observations : Comme le représentant communal était absent, et que le maire avait émis un avis favorable aux demandes foncières, le Département a validé les demandes une fois inscrits à l'ordre du jour de la CPF

COMMUNE DE KOUNGOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2018-0335** : SALIMOU Soulaimana
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BK 817
 - Terrain titré N° 1653 d'une superficie de : 517 m²
 - Sise à : Majikavo Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis défavorable parcelle comprise dans la ZAC projet ANRU et RHI talus de Majicavo

- **Dossier 2019-0014** : HALIDI Riziki et ses enfants
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AW 111
 - Terrain titré N° 1618 d'une superficie de : 168 m²
 - Sise à : Koungou Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2022-0180** : ABOU-BACAR Abidhari
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AL 391 A
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 241 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2022-0387** av : MAHAMOUD Halima
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AE 241
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 479 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2022-0500** : MDL LOGISTIQUE représenté par Said BASTOI
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AI 42
 - Terrain titré N° 632 d'une superficie de : 7172 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Ajourné pour vérification par Brigade Foncière

- **Dossier 2022-0508** : MARI Hanissa
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AD 826
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 327 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0166** : MAHAMOUDOU Soufiani
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AW 120
 - Terrain titré N° 1618 d'une superficie de : 426 m²
 - Sise à : Koungou Commune de KOUNGOU
 - Décision : Ajourné à vérifier par la Brigade la parcelle comprise dans le titre 8957

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/01/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2023-0218** : MARI Soumaili et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AL 344
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 18893 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis défavorable terrain en conflit

- **Dossier 2023-0481** : MMM DECO représenté par MOUSSA-MIRADJI Moayad
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AC 418
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 3849 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis défavorable le demandeur n'est pas l'occupant

COMMUNE DE MAMOUDZOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2015-0329** : HAROUSSI MADI Boinali et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AB 358 B
 - Terrain titré N° 1811 d'une superficie de : 412 m²
 - Sise à : Vahibé Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2019-0001** : BACAR Raïssa
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AT 1160
 - Terrain titré N° 529 d'une superficie de : 194 m²
 - Sise à : Kawéni Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2019-0278** : BACAR Zahara
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : CM 1149
 - Terrain titré N° 1811 d'une superficie de : 134 m²
 - Sise à : Vahibé Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2021-0085** : HAMADA SAANDA Mahamoudou
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BR 1422
 - Terrain titré N° 1662 d'une superficie de : 132
 - Sise à : Passamainty Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2021-0523** : SIDI Amir, Abdallah
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BE 289
 - Terrain titré N° 2028 d'une superficie de : 1072 m²
 - Sise à : Mamoudzou Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2021-0524** : BOIHAHERY Maoulida
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BE 290
 - Terrain titré N° 2028 d'une superficie de : 1006 m²
 - Sise à : Mamoudzou Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0004** : ABDOU Echat
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BD 978
 - Terrain titré N° 1555 d'une superficie de : 235 m²
 - Sise à : Cavani Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le..... 21/01/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier 2023-0312** : MASSIMIA [illegible]
 - Réf. Cadastrale des parcelles : BL 689 et 690
 - Terrain non titré d'une superficie de : 196 m²
 - Sise à : M'Tsapéré Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

Observations *: Comme le représentant communal était absent, et que le maire ait émis un avis favorable aux demandes foncières, le Département a validé les demandes une fois inscrits à l'ordre du jour de la CPF*

COMMUNE DE MTZAMBORO
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2022-0548** : SALIM Moinangaya
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AO 692
 - Terrain non titré d'une superficie de : 162 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0071** : COUMPOUNI Moina
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AO 1564 B et AO 1567 D
 - Terrain titré N° 6759 d'une superficie de : 350 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Avis favorable pour régul sous réserve pour une régularisation
 La Commune doit refaire un DA

- **Dossier 2023-0079** : BEN ALI Mohamed
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AV 486
 - Terrain non titré d'une superficie de : 357 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Ajourné terrain en conflit

- **Dossier 2023-0279** : SANDA-SAID Zanabou
 - Réf. -Cadastrale de la parcelle : AV 530
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1363 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0306** : BOINALI Yasmina
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AI 314
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1569 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2024-0277** : MADI Thaniaty
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AV 389 A
 - Terrain titré RI 17059 d'une superficie de : 584 m²
 - Sise à : MTsamboro Commune de MTSAMBORO
 - Décision : Ajourné terrain en conflit en attente de la décision de justice

COMMUNE DE M'TSANGAMOUJI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2022-0506** : ADINANI Justine et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AN 933
 - Terrain titré N° 8688 d'une superficie de : 528 m²
 - Sise à : Mtsangamouji Commune de M'TSANGAMOUJI
 - Décision : Ajourné terrain en conflit

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 21/01/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

- **Dossier ASP 4295**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : MOHAMED Houriyyah et Consorts
 - Terrain non titré d'une superficie de : AN 115
 - Sise à : 2264 m²
 - : Mtsangamouji Commune de M'TSANGAMOUJI
 - Décision : Ajournée terrain en conflit

COMMUNE DE OUANGANI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2023-0077**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : MADI Echa et MADI Zamzam
 - Terrain titré N° 202 d'une superficie de : AP 36
 - Sise à : 422 m²
 - : Hapandzo Commune de OUANGANI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2023-0304**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : PORT SAID Layna
 - Terrain non titré d'une superficie de : AM 402
 - Sise à : 455 m²
 - : Ouangani Commune de OUANGANI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2024-0111**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : HAIDAR Ansafi
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : AS 37
 - Sise à : 311 m²
 - : Kahani Commune de OUANGANI
 - Décision : Avis défavorable parcelle occupée par autre personne

COMMUNE DE PAMANDZI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2024-0052**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : MAOULIDA-Anrafa
 - Terrain non titré d'une superficie de : AC 604
 - Sise à : 249 m²
 - : Pamandzi Commune de PAMANDZI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0005**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : FAHARIDINE ABDALLAH Mikidache
 - Terrain titré N° 193 d'une superficie de : AD 929
 - Sise à : 225 m²
 - : Pamandzi Commune de PAMANDZI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0203**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : MDJASSIR Said et Consorts
 - Terrain non titré d'une superficie de : AK 14
 - Sise à : 53831 m²
 - : Pamandzi Commune de PAMANDZI
 - Décision : Avis défavorable un dossier de l'ASP 5624 est en cours

- **Dossier 2025-0213**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : MDJASSIR Said et Consorts
 - Terrain non titré d'une superficie de : AK 12
 - Sise à : 1718 m²
 - : Pamandzi Commune de PAMANDZI
 - Décision : Avis défavorable un dossier de l'ASP 5624 est en cours

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 2.1.10.12026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

COMMUNE DE SADA
DEMANDE DE REGULARISATION,

- **Dossier 2016-0250** : MAATOIR SAIDINA Souffou
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AI 326
 - Terrain non titré N° d'une superficie de : 214 m²
 - Sise à : Sada Commune de SADA
 - Décision : Avis défavorable et retiré la parcelle est déjà transférée à la Commune et déjà délibérée

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2009-0291** : DAROUSSI Moinamaoulida et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AH 225
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 27604 m²
 - Sise à : Combani Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2021-0172** : YSSOUFA Fatima
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AM 91A
 - Terrain non titré d'une superficie de : 17606 m²
 - Sise à : Tsingoni Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis défavorable le demandeur n'est pas l'occupant

- **Dossier 2021-0173** : MROIVILI Mouhamadi Moindjié
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AM 91B
 - Terrain non titré d'une superficie de : 30000 m²
 - Sise à : Tsingoni Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis défavorable le demandeur n'est pas l'occupant

- **Dossier 2025-0024** : SOULE Anturia et Consorts
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AP 17A et AP 17B
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 7300 m²
 - Sise à : Combani Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0142** : OUSSENI Zalifa, Oussoufa et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AR 16
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 485 m²
 - Sise à : Combani Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

- **Dossier 2025-0151** : La SCCV ZINGIBERA, représentée par TRISTAN Rivet
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AP 22
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 482 m²
 - Sise à : Combani Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour Servitude de Passage

- **Dossier 2025-0221** : IDJABOU Zharay, DOHMES Oriana, SOIDRI Melina et SOIDRI Fazati-Laïla
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AS 259 et AS 260
 - Terrain titré N° 366 d'une superficie de : 144 m²
 - Sise à : Combani Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

***Observations** : Comme le représentant communal étant absent, et que le maire ait émis un avis favorable aux demandes foncières, le Département valide ces demandes une fois inscrits à l'ordre du jour de la CPF pour certains dossiers et tous les restes sont reportés au prochaine CPF.*

DEPARTEMENT DE MAYOTTE VISA CPF CONSEIL DÉPARTEMENTAL Le 2 / 04 / 2026

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260325-DL2503260050-DE

2 - Examen des dossiers des Communes et d'Intercommunalités

COMMUNE D'ACOUA
DEMANDES DE CESSION GRATUITE - TRANSFERT

- **Dossier N° 2024-0088**
 - Réf. Cadastrale des parcelles : Commune d'Acoua
 - Terrain non titré d'une superficie de : AC 785 et AK 178
 - Sise à : 8648 m²
 - Décision : Avis favorable pour la cession gratuite : Acoua — Commune d'ACOUA

Observations : Le Président Monsieur ATTOUMANI Saindou exige aux Maires de Mayotte d'afficher sur les panneaux chantiers, la participation financière du Département avant démarrage des travaux

COMMUNE DE CHIRONGUI
DEMANDES DE CESSION GRATUITE - TRANSFERT

- **Dossier 2024-0323**
 - Réf. Cadastrales des parcelles : Commune de CHIRONGUI représentée par BIHAKI Daouda
 - Terrain titré N° 2795 et 17724 d'une superficie de : AZ 70, AZ 72, AV 45, AN 343, AO 60
 - Sise à : 134081 m²
 - Décision : Avis défavorable et retiré parcelle située dans un titre privé du MAHARAVO V et aussi dans la réserve forestière : Chirongui — Commune de CHIRONGUI

COMMUNE DE KOUNGOU
DEMANDES DE CESSION GRATUITE - TRANSFERT

- **Dossier 2021-0531**
 - Réf. Cadastrale des parcelles : SIDEVAM 976 représentée par ABDALLAH Houssamoudine
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : AC 332(AC 428 et 427) et AC 331C
 - Sise à : 11893 m²
 - Décision : Avis favorable pour une cession gratuite : Longoni — Commune de KOUNGOU

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDES DE CESSION GRATUITE - TRANSFERT

- **Dossier 2025-0058**
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : Commune de SADA représentée par Houssamoudine ABDALLAH
 - Terrain non titré d'une superficie de : AI 253
 - Sise à : 924 m²
 - Décision : Avis favorable pour une cession gratuite : Sada — Commune de SADA

Observations : Le Président Monsieur ATTOUMANI Saindou exige aux Maires de Mayotte d'afficher sur les panneaux chantiers, la participation financière du Département avant démarrage des travaux

Après examen de tous les dossiers, Monsieur ATTOUMANI Saindou a levé la séance à 11 heures 30

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE
DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'URBANISME
SERVICE DE LA GESTION DU DOMAINE

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier
En charge de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Foncier

Monsieur ATTOUMANI Saindou,
Conseiller Départemental du Canton de OUANGANI

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 7/01/2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL